

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 18 FÉVRIER 2018
à 13 heures 08
est né(e) ⁽²⁾ RAHEEM SISSOKO

660

ier de l'état civil
Sceau

du sexe MASCULIN à CITÉTIEL
— VAL-DE-MARNE —

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil



ier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénom(s) et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, complétant le cas échéant, l'indication

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « (Prénom, NOM) née le... à... »).

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la reconnaissance et établir, selon le cas : « par le père... ».